

Avis Financier

AMUNDI ABS

Les porteurs de parts* du Fonds Commun de Placement (FCP) **AMUNDI ABS** géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés des modifications suivantes en date du 15 Mars 2023.

Votre société de gestion, Amundi Asset Management, a décidé de faire de l'investissement responsable l'un de ses piliers en matière de développement.

Le Fonds AMUNDI ABS intègre déjà des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement mais Amundi a décidé d'aller plus loin dans l'intégration de ces critères au sein de votre fonds en mettant en place une approche fondée sur un engagement significatif.

Cette évolution se traduit par :

- L'intégration d'objectifs extra-financiers fondés sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'objectif de gestion.
- L'application d'une méthodologie de notation ESG des titrisations.
- Le renforcement des règles applicables à l'analyse extra-financière des titres et produits investis :
 - o Exclusion des émetteurs notés F et G (sur une échelle de A à G) à l'achat ; en cas de dégradation de notation d'un émetteur en dessous de E ou équivalent, alors qu'il est présent en portefeuille, la société de gestion cherchera à vendre le titre concerné dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs ;
 - o Approche dite en « amélioration de note » : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement de l'OPC après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs ;
 - o Taux de couverture des titres en portefeuille au minimum 90 % (i.e. titres qui font l'objet d'une notation ESG) conformément à la position-recommandation 2020-03 de l'AMF ;
 - o L'OPC suit 4 indicateurs sur les dimensions E, S, G : empreinte carbone du fonds versus univers ESG, indicateur de politique des droits de l'Homme, diversité des managers (pourcentage des managers féminins au sein des entreprises) et indépendance du conseil d'administration. Sur ces 4 indicateurs, une couverture minimale de 90% en notation ESG est requise et l'OPC a pour objectif l'amélioration obligatoire de deux indicateurs.

Par ailleurs, s'agissant des parts libellées en GBP, le Fonds cherchera désormais à surperformer l'indice SONIA Capitalisé.

Ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

Les autres caractéristiques du Fonds AMUNDI ABS demeurent inchangées.

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC) ainsi que le prospectus du Fonds AMUNDI ABS sont disponibles sur le site internet : www.amundi.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

*Liste des parts concernées :

Dénomination de la part	Code ISIN	Dénomination de la part	Code ISIN
AMUNDI ABS - I (C)	FR0010319996	AMUNDI ABS - L (C)	FR0013240447
AMUNDI ABS - I GBP (D)	FR0013234028	AMUNDI ABS - M (D)	FR001400APW1
AMUNDI ABS - I3 (C)	FR0013335502	AMUNDI ABS - R (C)	FR0013289428
AMUNDI ABS - I3-GBP (C)	FR001400C2G4	AMUNDI ABS (D)	FR0013235215